

# I. MANUEL D'INSTRUCTIONS – PLAN SANITAIRE D'ÉLEVAGE – FOURNISSEURS

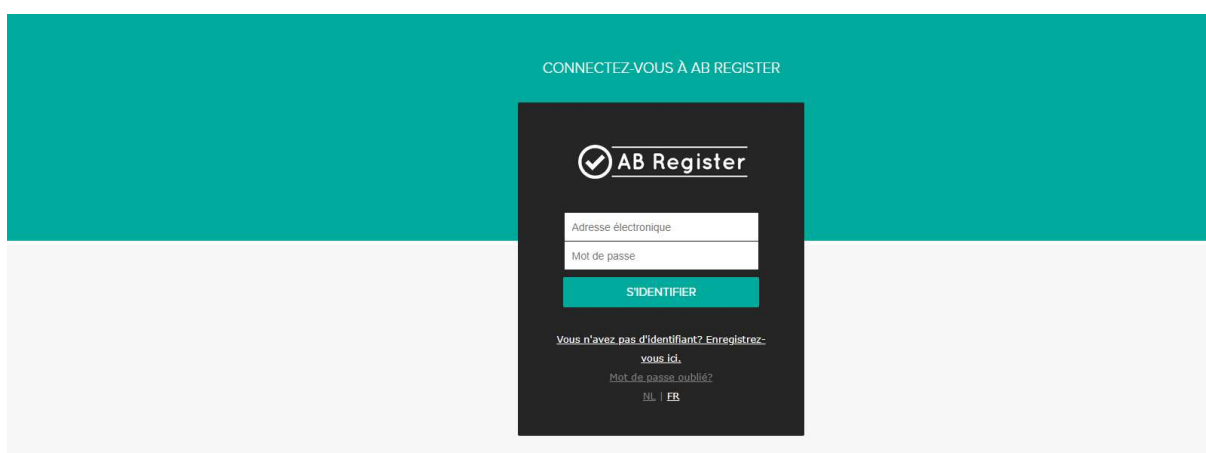
## 1. Se connecter

---

1. Surfez vers [www.registreab.be](http://www.registreab.be) et cliquez sur le bouton “se connecter” en haut à droite.



2. Cliquez sur “Connexion fournisseur”.
3. Connectez-vous avec vos données de connexion. <sup>1</sup>

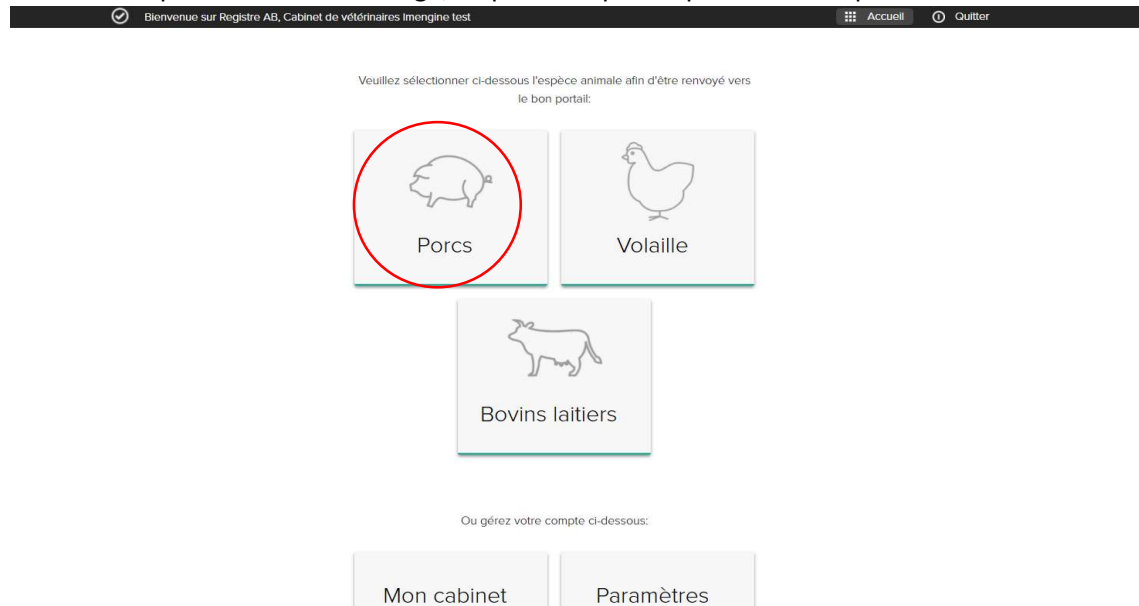


---

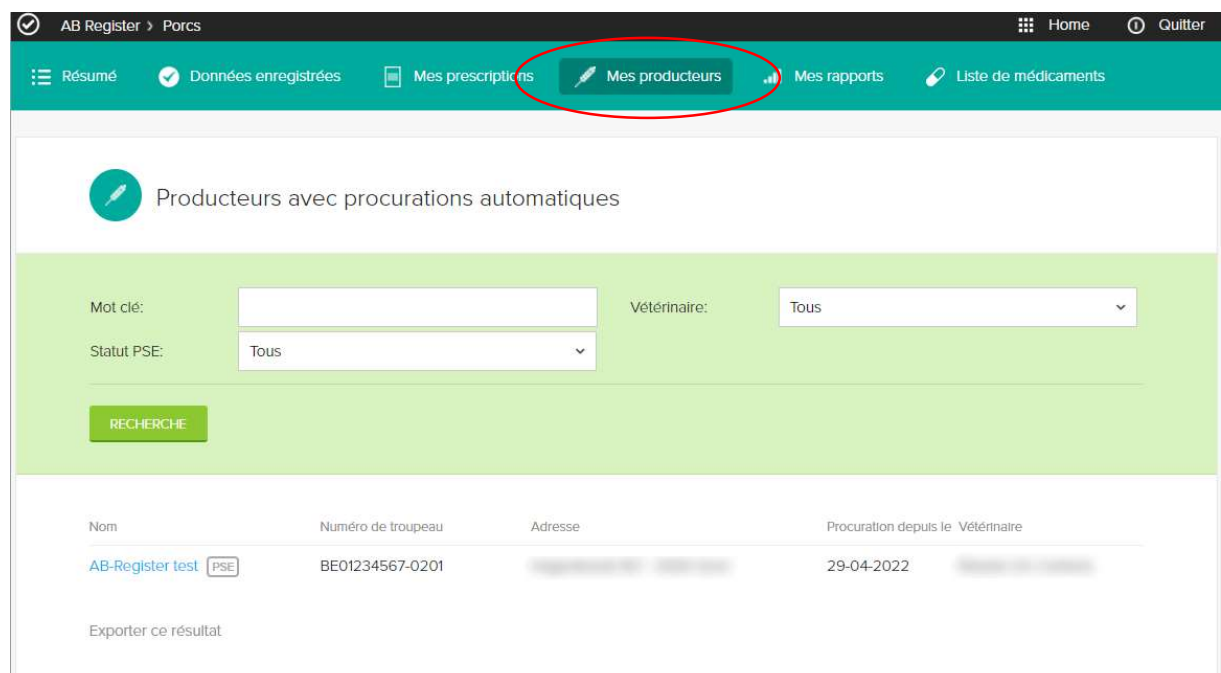
<sup>1</sup> Vous avez oublié votre mot de passe? Suivez ses étapes: [https://abregister.be/swfiles/files/20210714\\_Beknopte-leidraad-verschaffers-voor-aanvraag-wachtwoord\\_FR.pdf](https://abregister.be/swfiles/files/20210714_Beknopte-leidraad-verschaffers-voor-aanvraag-wachtwoord_FR.pdf)

## 2. Aperçu des producteurs pour l'établissement du plan sanitaire d'élevage

4. Pour créer le plan sanitaire d'élevage, cliquez sur "porcs" pour ouvrir le portail des cochons.



5. Allez dans l'onglet "Mes producteurs", ce sont les producteurs pour lesquels vous avez une procuration. Vous ne pouvez établir un plan sanitaire d'élevage que pour les producteurs pour lesquels vous possédez une procuration automatique en tant que vétérinaire de guidance d'exploitation.



6. Chez les producteurs qui possèdent des procurations automatiques, vous pouvez appliquer un filtre sur certains éléments. Dans 'mot-clé', vous pouvez faire une recherche sur le nom ou le numéro de troupeau du producteur. Dans 'statut PSE', vous pouvez appliquer un filtre sur 'en règle' ou 'pas encore en règle'. Pour les producteurs dont le statut PSE est 'pas encore en règle', il faut encore établir un plan sanitaire d'élevage (suivant). Lorsque le statut PSE d'un producteur est 'en règle', cela peut avoir les trois significations suivantes :
- Le plan sanitaire d'élevage annuel a déjà été envoyé (vous n'avez plus aucune démarche à entreprendre cette année).
  - Le plan sanitaire d'élevage annuel n'a pas encore été établi, mais il est trop tôt pour pouvoir établir le plan sanitaire d'élevage suivant.
  - Le producteur n'est pas un participant BePork et il n'est donc pas nécessaire d'établir un plan sanitaire d'élevage.
- Une procuration octroyée ne suffit pas pour établir le plan sanitaire d'élevage pour un producteur.



Mot clé:  Vétérinaire: Tous

Statut PSE: Tous

RECHERCHE

**Attention :** Ce statut PSE n'est pas une donnée fixe et peut donc varier sur une certaine période étant donné qu'un plan sanitaire d'élevage doit être établi annuellement. Pour les cabinets de groupe, il existe aussi le filtre 'Vétérinaire', qui permet d'établir une sélection de producteurs par vétérinaire dans le cabinet de groupe.

7. Dans l'aperçu des producteurs possédant des procurations automatiques, une icône 'PSE' figurera parfois en regard du nom du producteur. Cette icône indique que pour le producteur en question, un plan sanitaire d'élevage peut être établi. La couleur de cette icône peut varier à mesure que le délai d'établissement du plan sanitaire d'élevage approche. La nuance va d'une icône grise, qui indique que l'établissement est possible, à une icône rouge foncé, qui indique que le délai a expiré. Si vous passez votre curseur sur l'icône, vous pourrez voir le délai d'établissement du plan sanitaire d'élevage.



8. Dans le portail du fournisseur, il est possible de réaliser une exportation de tous les producteurs qui ont octroyé une procuration automatique. Cliquez à cet effet dans le bas de l'aperçu abrégé des producteurs sur 'Exporter ce résultat'.

AB Register > Porcs

Home Quitter

Résumé Données enregistrées Mes prescriptions Mes producteurs Mes rapports Liste de médicaments

Producteurs avec procurations automatiques

Mot clé:  Vétérinaire: Tous

Statut PSE: Tous

RECHERCHE

Nom	Numéro de troupeau	Adresse	Procuration depuis le Vétérinaire
AB-Register test <span>PSE</span>	BE01234567-0201		29-04-2022

Exporter ce résultat

9. Lors de l'exportation vers Excel, vous voyez un aperçu des producteurs ainsi que les données suivantes :

- Nom
- Numéro de troupeau
- Adresse
- Vétérinaire
- Procuration depuis
- Statut PSE
- Délai PSE
- BePork.
- Colruyt
- Participation volontaire

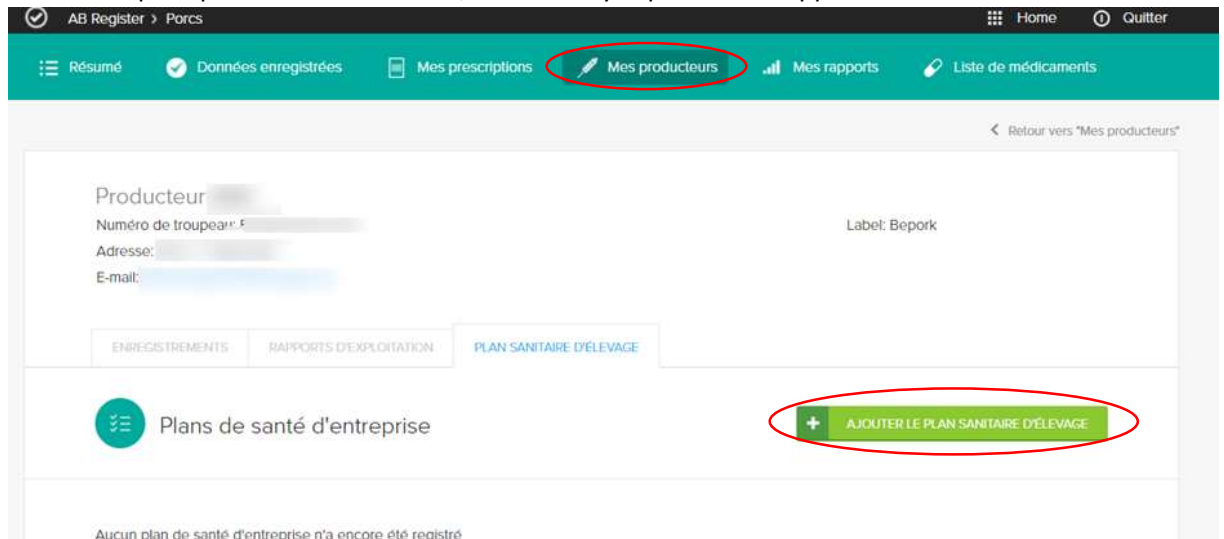
**Attention:** Cette liste est un instantané du statut PSE et de la reconnaissance du cahier des charges pour chaque producteur. Étant donné qu'il s'agit d'une donnée variable, cette liste est susceptible de changer de jour en jour.

Un plan sanitaire d'élevage doit être établi uniquement pour le cahier des charges BePork. Chez les producteurs BePork, le statut 'en règle' peut se transformer en 'pas encore en règle' dès que le PSE suivant peut être établi.

Les producteurs indiqués dans la liste comme étant agréé Colruyt ou participant volontaire obtiennent automatiquement le statut 'en règle'.

### 3. Mise en page du plan sanitaire d'élevage

10. Si vous cliquez sur le numéro de troupeau du producteur, vous voyez apparaître sa fiche de producteur personnelle et en dessous, l'onglet 'plan sanitaire d'élevage'.
11. Pour établir un 'plan sanitaire d'élevage, cliquez sur l'onglet 'plan sanitaire d'élevage' et ensuite sur le bouton vert '+ Ajouter plan sanitaire d'élevage'. Si un plan sanitaire d'élevage suivant ne peut pas encore être établi, vous ne voyez pas encore apparaître ce bouton vert.



12. Un nouvel écran s'ouvre, dans lequel vous pouvez remplir le plan sanitaire d'élevage

Nouveau plan sanitaire d'élevage ABC (BE78912456-0201)

**Général**

Nom vétérinaire	Numéro d'ordre	Date
<input type="text"/>	<input type="text"/>	16-07-2021

Mise en page d'un nouveau plan de santé d'entreprise

Pour le paramètre, indiquez si l'entreprise se porte bien ou si une amélioration est nécessaire/ exigée

**1. Biosécurité**

OK	AMÉLIORATION POSSIBLE OU NÉCESSAIRE
----	-------------------------------------

**2. Mortalité**

OK	AMÉLIORATION POSSIBLE OU NÉCESSAIRE
----	-------------------------------------

**3. Constatations des abattoirs, résultats de laboratoire et d'autopsies**

OK	AMÉLIORATION POSSIBLE OU NÉCESSAIRE
----	-------------------------------------

**4. Qualité de l'eau d'abreuvement**

OK	AMÉLIORATION POSSIBLE OU NÉCESSAIRE
----	-------------------------------------

**5. Bien-être animal**

<input type="text"/>	
----------------------	--

13. Il y a 7 paramètres qui sont évalués. Pour chaque paramètre, vous verrez les options "OK" ou "améliorations possible ou nécessaire". Si le paramètre nécessite une action, cliquez sur "amélioration possible ou nécessaire". Vous avez automatiquement la possibilité d'ajouter la (ou les) cause(s) sous-jacentes et les mesures à prendre.

OK	AMÉLIORATION POSSIBLE OU NÉCESSAIRE
----	-------------------------------------

- Cause sous-jacente: la (ou les) cause(s) pour laquelle (lesquelles) l'exploitation n'obtient pas de bons résultats pour ce paramètre et pour lesquelles une action est nécessaire ou souhaitable.
- Mesure : les actions qui seront prises pour éliminer, atténuer ou prévenir la cause
- La personne responsable: l'éleveur de porcs, le vétérinaire, le fournisseur d'aliments ou de porcelets
- Le délai: la date limite à laquelle la mesure est censée être mise en œuvre

The screenshot shows a web form titled "Ajouter une nouvelle cause". It contains the following fields and elements:

- A text input field labeled "Cause sous-jacente".
- A section titled "Mesures 1" containing a text input field labeled "Mesures".
- A text input field labeled "Responsable".
- A date input field labeled "Délai , échéance, date limite" with a calendar icon.
- A blue button with a plus icon and the text "Ajouter une mesure".
- A green button with the text "SAUVEGARDER".

14. Vous pouvez ajouter une mesure supplémentaire pour cette cause en cliquant sur « ajouter une mesure ». Un nouveau champ de saisie apparaît.

15. Lorsque tous les critères ont été passés en revue et que les mesures requises ont été prises, le plan sanitaire d'élevage peut être enregistré en cliquant sur le bouton vert 'envoyer' dans le bas de la page. Si vous avez déjà établi partiellement le plan sanitaire d'élevage, vous avez la possibilité de l'enregistrer à titre provisoire en cliquant sur le bouton vert 'Sauvegarder comme brouillon'. Si vous ne souhaitez pas encoder le plan sanitaire d'élevage, cliquez sur 'Annuler'.

4. Qualité de l'eau d'abreuvement ?

OK AMÉLIORATION POSSIBLE OU NÉCESSAIRE

5. Bien-être animal ?

OK AMÉLIORATION POSSIBLE OU NÉCESSAIRE

6. Schémas de vaccination et plan de traitement de l'exploitation ?

OK AMÉLIORATION POSSIBLE OU NÉCESSAIRE

7. Présence de problèmes sanitaires structurels spécifiques à l'exploitation ?

OK AMÉLIORATION POSSIBLE OU NÉCESSAIRE

ENVOYER ou SAUVEGARDER COMME BROUILLON ou Annuler

16. Vous revenez à l'aperçu du plan sanitaire d'élevage. L'aperçu énumère les mesures du plan sanitaire d'élevage actuel. En dessous, vous pouvez consulter les plans sanitaire d'élevage

Mesures actuelles du plan sanitaire d'élevage (1/2)

---


**Biosécurité**  
Fréquence nettoyage-désinfection

Mesures	Responsable	Délai , échéance, date limite	Complété	
<input checked="" type="checkbox"/> Faire un plan de nettoyage des différents secteurs d'élevage.		21-09-2021	Oui	<a href="#">Modifier</a>
<a href="#">+ Ajouter une mesure</a>				

**Qualité de l'eau d'abreuvement**  
Excès de fer présent dans l'eau

Mesures	Responsable	Délai , échéance, date limite	Complété	
<input type="checkbox"/> Changer le système de traitement de l'eau		13-10-2021	-	<a href="#">Modifier</a>
<a href="#">+ Ajouter une mesure</a>				

---

 Plans de santé d'entreprise

---

Periode	Cabinet	Vétérinaire	Dernière modification	Mesures	Statut	
16-07-2021   15-07-2022			29-07-2021	1/2	Envoyé	<a href="#">Modifier</a>

précédents de ce producteur.

#### 4. Ajouter des mesures supplémentaires

---

17. Dans l'aperçu vous pouvez ajouter une mesure supplémentaire. Vous pouvez le faire en cliquant sur "ajouter une mesure".

Qualité de l'eau d'abreuvement  
Excès de fer présent dans l'eau

Mesures	Responsable	Délai , échéance, date limite	Complété
<input type="checkbox"/> Changer le système de traitement de l'eau		13-10-2021	-

[+ Ajouter une mesure](#)

18. Un écran supplémentaire apparaît où vous pouvez saisir la mesure.

---

 Ajoutez une mesure

---

**Cause**  
| test

**Mesures**

**Responsable**

**Délai , échéance, date limite**

**Les mesures ont été appliquées**

OUI  NON

[MODIFIER LA MESURE](#) ou [Annuler](#)

## 5. Marquer les mesures comme étant appliqués

19. Dans l'aperçu, vous pouvez indiquer si une mesure a été exécutée. Cela peut se faire de deux manières :

- En cochant la case à gauche
- En cliquant sur "modifier" à droite

Mesures	Responsable	Délai , échéance, date limite	Complété
<input type="checkbox"/> Changer le système de traitement de l'eau		13-10-2021	- <a href="#">Modifier</a>


[+ Ajouter une mesure](#)

20. Si vous cliquez sur « modifier », l'écran « modifier la mesure » apparaît.

21. Cet écran vous permet d'indiquer que la mesure a été exécutée ou non.

- Si la mesure a été mise en œuvre, il vous sera alors demandé « Est-ce que la mesure était un succès? »
  - Si vous répondez "**OUI**" aucune autre action n'est requise et vous pouvez enregistrer la modification.
  - Si vous répondez "**NON**", il vous sera demandé pourquoi la mesure n'a pas été succès. Cliquez sur "modifier la mesure" pour sauvegarder.

*La mesure était un succès*

 **Modifier les mesures**

**Cause**  
| Mordre la queue

**Mesures**  
Moins d'ennui en fournissant du matériel d'enrichissement

**Responsable**  
[Champ vide]

**Délai , échéance, date limite**  
28-07-2021

**Les mesures on été appliquées**  
 OUI  NON

**Est-ce que la mesure était un succès?**  
 OUI  NON

[MODIFIER LA MESURE](#) ou [Annuler](#)

*La mesure n'était pas un succès*

**Cause**  
| Mordre la queue

**Mesures**  
Moins d'ennui en fournissant du matériel d'enrichissement

**Responsable**  
[Champ vide]

**Délai , échéance, date limite**  
28-07-2021

**Les mesures on été appliquées**  
 OUI  NON

**Est-ce que la mesure était un succès?**  
 OUI  NON

**Pourquoi la mesure n'a-t-elle pas réussi?**  
[Champ vide]

[MODIFIER LA MESURE](#) ou [Annuler](#)

22. Vous pouvez voir si une mesure du plan sanitaire d'élevage a été effectuée dans l'aperçu des mesures :
- Dans l'exemple, la mesure « matériel d'enrichissement » a été effectuée (cocher devant). Il sera également indiqué si cela a réussi.

 Mesures actuelles du plan sanitaire d'élevage (1/2)

#### Biosécurité

Fréquence nettoyage-désinfection

Mesures	Responsable	Délai , échéance, date limite	Complété
<input checked="" type="checkbox"/> Faire un plan de nettoyage des différents secteurs d'élevage.	Olivier Porcin	21-09-2021	Oui

[Modifier](#)

[+ Ajouter une mesure](#)

## 6. Modifier le plan sanitaire d'élevage

23. Vous pouvez modifier les plans sanitaire d'élevage précédents par exemple, pour ajouter de nouvelles mesures ou pour modifier l'évaluation des paramètres. Dans l'aperçu des plans sanitaire d'élevage cliquez sur le bouton "modifier" pour modifier le plan.

Periode	Cabinet	Vétérinaire	Dernière modification	Mesures	Statut
16-07-2021   15-07-2022			29-07-2021	1/2	Envoyé

[Modifier](#)

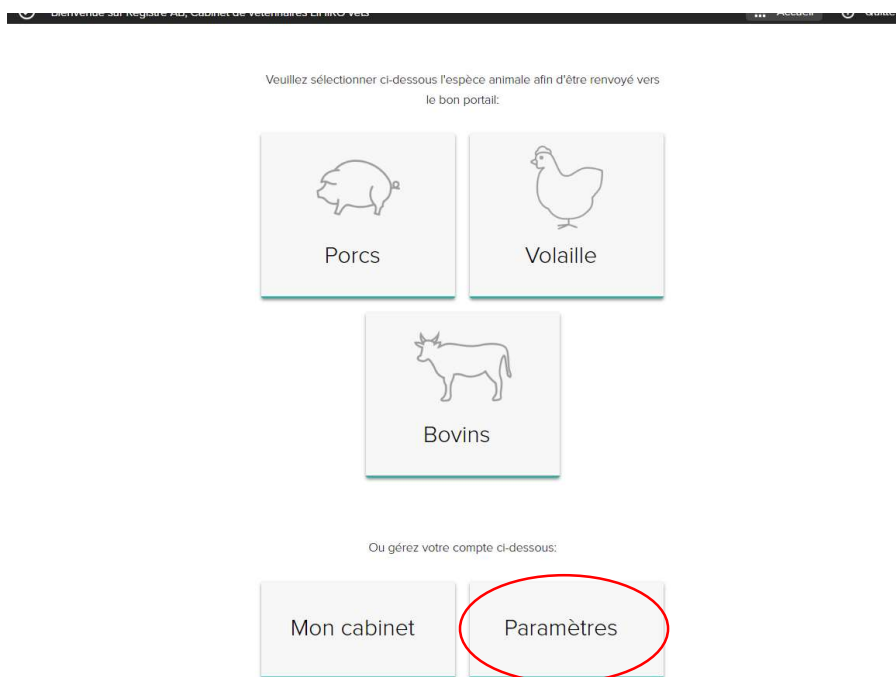
24. L'écran "modifier le plan sanitaire d'élevage" apparaît. Vous pouvez ensuite facilement modifier l'évaluations des paramètres, ajouter des causes aux paramètres et inclure ou ajuster des mesures supplémentaires. **Lorsqu'une mesure est appliqué avec succès, suivez la procédure décrite ci-dessus. L'intention n'est pas de changer le paramètre en « OK ».**
25. Enfin, lorsque vous avez effectué vos modifications, cliquez sur sauvegarder.

#### 7. Présence de problèmes sanitaires structurels spécifiques à l'exploitation ?

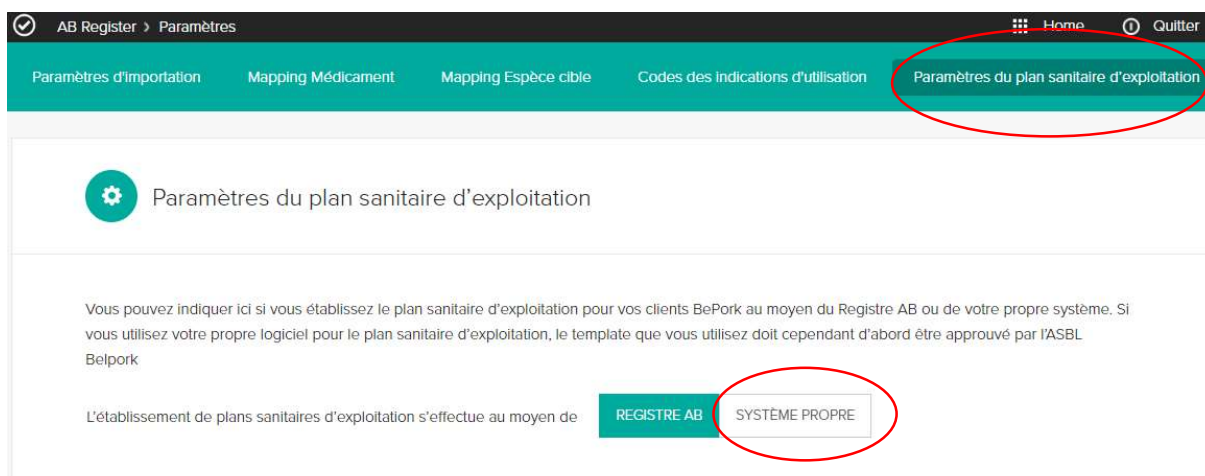
[+ Ajouter une nouvelle cause](#)

## 7. Établissement du plan sanitaire d'élevage au moyen de son propre système

26. Vous pouvez indiquer que vous établissez le plan sanitaire d'élevage pour vos clients BePork au moyen du Registre AB ou de votre propre système. Si vous utilisez votre propre logiciel pour le plan sanitaire d'élevage, le template que vous utilisez doit d'abord être approuvé par l'ASBL Belpork.
27. Pour indiquer que vous travaillez avec votre propre système, cliquez dans la page d'accueil sur 'Paramètres'



28. Rendez-vous ensuite dans l'onglet 'Paramètres du plan sanitaire d'élevage', où vous pouvez indiquer ensuite que vous travaillez avec votre propre système pour le plan sanitaire d'élevage. L'établissement du PSE se trouve par défaut sur 'Registre AB'.



## II. HELPDESK

Heeft u nog vragen waarop u bij het lezen van deze leidraad geen antwoord hebt gevonden, neem dan contact op met de helpdesk van het AB Register.

- AB Register vzw
- T 02 808 50 93 - [helpdesk@abregister.be](mailto:helpdesk@abregister.be)

Maatschappelijke zetel:

Simon Bolivarlaan 17 bus 411

1000 Brussel

Postadres:

Koning Albert II laan 15 bus 411

1210 Brussel